

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 31088, tél. adm. et publ. (039) 31087, CCP 23-313 - Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 - Genève: Argand 4 tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715 ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.-, 3 mois Fr. 11.-, 6 mois Fr. 22.-, 1 an Fr. 44.-. LE NUMÉRO 30 ct Directeur René Meylan - Rédacteur en chef responsable Willy Brandt - Rédacteurs: Eugène Maléus (La Chaux-de-Fonds), Octave Heger (Lausanne), Louis Piguet (Genève)



L'OPINION DE MAX WEBER

Croissance du revenu national au sein de l'OECD

L'Organisation économique de coopération et de développement (OECD) est née il y a six ans, à la suite de l'entrée des Etats-Unis et du Canada au sein d'une OECD purement européenne. Et bientôt, les Américains proposèrent aux pays membres un plan tendant à améliorer de 50% le produit et le revenu national pour les dix ans à venir. Cette proposition était le résultat de la lutte que se livraient les Etats-Unis et l'URSS pour la suprématie du développement économique. Khroutchev avait déclaré qu'il rattraperait les Américains en peu de temps. Pour le plan en question, on a avancé les raisons officielles suivantes: il faut favoriser le développement harmonieux de l'économie mondiale, ce qui permet d'améliorer le niveau de vie et d'accorder une aide plus efficace aux pays en voie de développement.

Les ministres des autres pays approuvèrent ces vues et, depuis lors, le secrétariat de l'OECD à Paris, qui est fort bien équipé, calcule la croissance des pays et constate les écarts au but fixé. Ce n'est que dans quelques rares pays qu'on assiste à une intervention directe et planifiée de l'Etat sur le développement: le cas le plus conséquent est celui des Pays-Bas; la France se met au diapason; les autres pays évitent au contraire d'intervenir.

Au milieu de la période test

Avec 1965 s'achève la première moitié de la période au cours de laquelle le revenu doit croître de 50%. Cela a donné à l'OECD l'occasion d'analyser très en détail, dans sa dernière publication et sous le titre Croissance économique 1960-1970, le développement des pays membres et d'esquisser les grandes lignes de la seconde moitié de la période concernée.

Si l'on met à part le cas du Japon, qui a connu une croissance très rapide mais qui est entré tardivement à l'OECD, on constate que la produc-

tion des biens et services s'est élevée de 4,7% en moyenne dans les vingt pays. C'est plus qu'il n'en faut pour atteindre le but en 1970, car le taux de croissance de 4,1% suffirait. On estime que le produit brut de l'OECD, qui était d'environ 1000 milliards en 1960, est monté à 1250 milliards, soit de 25%. Par tête d'habitant, cela représente 300 dollars (1300 fr.) sur 1900 dollars ou 8170 fr. Ces chiffres disent naturellement peu de choses, car ils sont une moyenne entre les hauts revenus américains et ceux de pays peu développés économiquement — comme la Grèce, la Turquie et l'Espagne.

Le rythme de croissance est très varié

En tête, on trouve le Japon, avec une augmentation annuelle de 10% du produit, qui s'explique en partie par l'augmentation de la population. Les Etats-Unis produisent 53% du total de l'OECD; ils influencent donc fortement la moyenne. Leur taux de croissance de 4,5% se trouve légèrement au-dessous de la moyenne. Les pays les plus arriérés présentent une forte croissance: Espagne, Portugal et Grèce. Le revenu national a augmenté d'un peu plus de 5% au Canada, en France, en Italie, en Suède et en Suisse. Comme point noir, la Grande-Bretagne avec 3,3%. Ces chiffres sont réels, c'est-à-dire qu'ils ne tiennent pas compte du renchérissement.

La comparaison de ces chiffres ne donne cependant rien si l'on ne tient pas compte du nombre de personnes occupées. En Suisse, par exemple, le produit national a augmenté plus rapidement depuis 1960 qu'avant, car le nombre des forces de travail a considérablement crû. C'est pourquoi nous avons constamment demandé à l'OECD de calculer les données par tête d'employés ou d'habitants. C'est ce qui a été fait dans cette dernière publication.

Par tête de personnes occupées, l'augmentation du produit des pays

de l'OECD est en moyenne de 3,7% et n'atteindra donc pas les 50% en 1970. Les Etats-Unis, dont la population augmente rapidement, ont un taux de croissance de 2,9% seulement. Pour la même raison, la Suisse présente ces dernières années également un taux de 2,9%, tandis que la France, l'Allemagne et l'Italie augmentaient leur production par force de travail de 4%.

Le développement futur

Le rapport de l'OECD admet que, compte tenu de l'augmentation de la population, les 50% d'augmentation du produit total sera atteint en 1970. Il estime le taux moyen de croissance (sans le Japon) à 4,4%, soit un peu plus bas que pour la période 1960-1965. Quant aux USA, on pense pouvoir maintenir le taux de croissance actuel, ce qui permettrait d'abaisser le nombre des chômeurs de 4% à 3,5% (chiffre encore très élevé). On pense aussi que la France et l'Italie continueront avec le même taux, tandis que celui de l'Allemagne pourrait descendre à 3,5%.

Le pronostic pour la période de 1965-1970, pour la Suisse, est que son taux descendra à 3,7%. Ces chiffres sont d'ordinaire déterminés grâce aux rapports des différents pays. Pour notre pays, les calculs ont été faits selon une augmentation normale de la population, donc sans apports de l'étranger.

Mais ce n'est pas atteindre le but que d'augmenter seulement le produit national: il faut aussi rétablir l'équilibre de la balance des paiements, et si possible sans renchérissement. Ce sont deux problèmes dont l'OECD s'occupe constamment. Mais elle n'en a pas trouvé la solution. Il faut malheureusement s'attendre à ce que le renchérissement continue ces prochains temps, quoique peut-être dans une mesure moindre dans certains pays, ceci étant dû à un ralentissement de la croissance.

(«Tagwacht») MAX WEBER.
(Traduction: J.-P. Métral)



La femme égale de l'homme ?

Boulangère-pâtissière

Que faut-il ?

— Quelle voie doit suivre une jeune fille qui désire devenir boulangère-pâtissière ?

— Dès la fin de la scolarité, elle peut entrer en apprentissage. Celui-ci dure 3 ans, après quoi on doit passer un examen. Des cours hebdomadaire complètent l'apprentissage.

— Quelles qualités faut-il avoir pour embrasser cette carrière ?

— Beaucoup d'habileté manuelle. Il faut avoir «la main». Il faut avoir du goût aussi, et une certaine résistance physique, d'abord parce qu'on travaille debout, ensuite parce qu'on est appelée, surtout pour les travaux de boulangerie, à porter certaines charges ou à manier certaines masses. Personnellement, je suis venue à la profession par hasard: venue de Suisse allemande pour apprendre le français,

j'ai eu l'occasion d'aider à la boulangerie, quelques fois. C'est ainsi que j'ai pris goût à ce travail.

Comment est-ce ?

— En quoi consiste-t-il, en gros, ce travail ? Est-il en tous points identique à celui d'un boulanger-pâtissier ?

— Exactement. La boulangère-pâtissière fait tous les travaux: pain, petite boulangerie, tartes, gâteaux, pièces, etc. Les horaires varient selon les jours et les travaux auxquels nous sommes affectés ces jours-là. De 3 h. à 12 h. ou de 6 h. à 16 h. C'est justement l'intérêt du métier: il est très varié.

— Vous êtes parmi les premières femmes en Suisse à exercer ce métier. Vos collègues masculins l'admettent-ils ?

— Oui. L'ambiance est bonne.

— Obtenez-vous le même salaire qu'un homme ? Etes-vous payée plus lorsque vous travaillez de nuit ?

— Je suis encore apprentie, mais comme apprentie j'ai le même salaire qu'un garçon. Après, je ne sais pas. Le salaire n'est augmenté que quand le travail débute avant 3 heures du matin.

— Pensez-vous qu'une boulangère-pâtissière trouve facilement un emploi ?

— Je ne sais pas. On verra ! Moi, j'espère m'établir à mon compte.

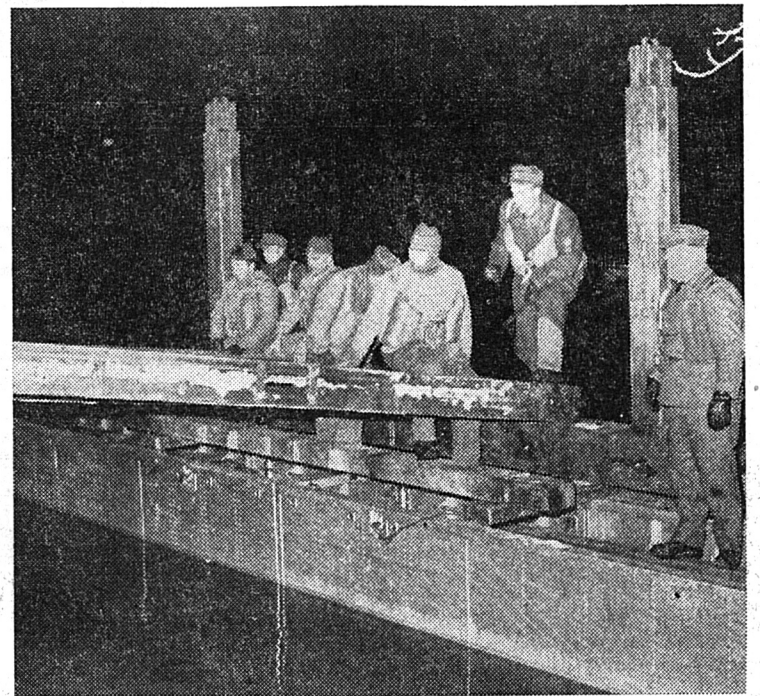
— Un tel horaire est-il compatible avec la vie d'une femme mariée ?

— Pour la boulangère, oui, ce serait difficile. Mais en pâtisserie, on travaille surtout la journée.

— Y a-t-il des possibilités pour une femme d'exercer la profession à temps partiel ?

— Je pense qu'aux environs des fêtes, par exemple, il pourrait se trouver des occasions, oui. Autrement, je ne sais pas. M. K.

Douze ponts en une nuit !



Trois régiments de troupes du génie ont participé, du 5 au 8 décembre, aux grands exercices de 1966, dans la région entre Aarau et Fribourg, soit un total de 4200 hommes. C'est ainsi que dans la nuit de mercredi à jeudi non moins de douze ponts de 12, 18 et 50 tonnes ont été posés, en utilisant 800 véhicules à moteur, 450 remorques, 45 véhicules spéciaux et 774 tonnes de matériel divers. Notre photo de nuit montre des soldats d'un régiment de landwehr posant un pont de 12 tonnes près de Hagneck (Berne).

Le Conseil national s'occupe du budget des CFF pour 1967

Le budget des CFF pour 1967 est équilibré, mais il n'est même pas certain que la hausse de tarif qui interviendra le 1^{er} janvier prochain suffira à maintenir cet équilibre. Le trafic voyageurs est en régression, les frais de personnel s'accroissent rapidement. Il faut donc continuer à rationaliser. C'est ainsi que M. Revaclier (rad, GE) a présenté vendredi au Conseil national ce budget qui a aussi fait l'objet d'une intervention de M. Kaempfen (c.-s., VS) en faveur de la double voie sur la ligne du Simplon.

Le conseiller fédéral Gnaegi a ensuite relevé que les CFF ont établi un programme à longue échéance, qui tient compte de la concurrence croissante de la route. Deux cents millions de francs par an sont nécessaires pour financer les prochains investissements. La forme d'un éventuel emprunt n'est pas encore décidée. Le budget a été

voté par 133 voix contre zéro.

L'initiative contre la spéculation foncière, qui a été rejetée dans les deux Chambres, a été soumise au rite de la votation finale.

Le rejet a été confirmé par 96 voix contre 36.

On en est revenu aux CFF: un citoyen, M. E. Schlatter, de Meilen, a déposé une pétition qui proteste contre la hausse des tarifs des abonnements. M. Revaclier a relevé que les Chambres ne sont pas compétentes pour traiter une telle pétition. Le Conseil décide de ne pas entrer en matière.

En réponse à une question écrite, M. Gnaegi a expliqué encore que la révision des tarifs vise à simplifier le système des abonnements. Le contrôle systématique pourra bientôt être remplacé, dans les trains d'abonnés, par une simple surveillance, ce qui économisera du personnel.

Une Suisse, admiratrice de Kossyguine

Une Suisse, M^{me} Shirley Apothéloz, qui projetait de remettre à M. Kossyguine lors de son passage à Orly, vendredi, deux de ses œuvres n'a pas été autorisée à approcher l'homme d'Etat.

Arrivée vendredi matin par avion de Genève, vêtue de panthère et coiffée d'une toque de même fourrure, la jeune femme qui tenait «à manifester son admiration pour l'homme

d'Etat soviétique, apôtre de la paix», avait apporté à son intention deux tableaux faits à l'aiguille et qui avaient respectivement demandé 1800 et 3000 heures de travail. Décue mais résignée, M^{me} Apothéloz est repartie pour Genève avec ses œuvres. «Je voulais par ce petit geste participer à une grande œuvre, a-t-elle simplement déclaré. On ne me l'a pas permis: cela démontre l'intolérance des hommes et leur incompréhension».

Cela s'est passé dans notre pays

BALE: Drôle d'éducation. — La police vient d'arrêter un acteur et régisseur de cinéma de 23 ans qui, sous prétexte de faire son éducation (les parents s'étaient contentés de cette explication), vivait depuis près d'une année avec un adolescent de 15 ans et abusait de lui quotidiennement. L'arrestation de cet homosexuel a permis d'établir qu'auparavant il avait déjà eu des relations contre nature pendant plus d'une année avec un autre jeune homme de 15 ans.

FRIBOURG: Le budget. — Le budget de la ville de Fribourg de 1967 prévoit 20 280 705 fr. aux recettes et 20 275 724 fr. aux dépenses, soit un excédent de recettes de 4981 fr. Dans les dépenses est comprise une annuité de 1 276 998 fr. destinée à l'amortissement des crédits spéciaux votés pour des travaux à prévoir.

VILLARS-LE-TERROIR: Piéton gravement blessé. — Hier, vers 6 h. 55, sur la route principale Yverdon-Lausanne, au lieu dit «Rosset», commune de Villars-le-Terroir, une automobile vaudoise, roulant vers Lausanne, a atteint et renversé un piéton, M. Joseph Allaz, 19 ans, agriculteur,

domicilié à Villars-le-Terroir, qui traversait l'artère principale. Grièvement blessé, M. Allaz a été transporté à l'Hôpital cantonal, à Lausanne.

OBERSTEINACH: Dépassement criminel. — Jeudi soir, après avoir assisté à un service divin à Steinach, deux jeunes filles regagnaient leur domicile à Obersteinach. Elles marchaient correctement sur le bord gauche de la chaussée, alors que survenait dans le même sens une colonne de quatre automobiles. La deuxième voiture entreprit une manœuvre de dépassement, mais la quatrième voulut la dépasser à son tour. Cette dernière happa alors l'une des jeunes filles, Maria Angehrn, 16 ans, qui fut tuée sur le coup.

BERNE: Commission des bourses d'études. — Le Conseil fédéral a pris acte, avec remerciements pour les services rendus, de la démission de M. Jean-Blaise Grize, professeur à Neuchâtel, de ses fonctions de membre de la Commission fédérale des bourses d'études pour étudiants étrangers. M. Klaus Bernauer, professeur à l'Université de Neuchâtel, a été appelé à lui succéder.



CAISSE D'ÉPARGNE

Genève

Adresse provisoire: rue de la Tour-de-l'Île 1

**Dès 1967,
nouvelles conditions:**

Livrets **TS**
taux augmenté à **4%**

Livrets **ORDINAIRES** à **3%**

Conditions de retrait améliorées

avec, en plus, la garantie de l'Etat

LAUSANNE

« Notre Petite Ville » par le CDR

« Notre Petite Ville » de l'auteur américain Thornton Wilder a été adaptée en français par Jean Mauclair et créée au Théâtre municipal, dans la mise en scène de l'adaptation, il y a une bonne vingtaine d'années.

Voici que le Centre dramatique romand reprend cette œuvre, dans la même mise en scène, assurée par Gilbert Divorne. Le public de la première, mardi dernier, parut immédiatement sensible au charme que dégage cette histoire de deux familles moyennes, médiocres mêmes, dont la destinée se déroule vers le début de notre siècle, dans un petit trou de province des USA.

On croirait, tout d'abord, qu'il s'agit d'une sorte de peinture de mœurs, d'un tableau de vie, brossé en demi-teint, volontairement estompé.

On comprend bientôt, et surtout au moment où l'auteur mélange les morts et les vivants, que l'ouvrage va beaucoup plus loin, plus profond. « Notre Petite Ville » dépeint l'absurdité de la condition humaine, oui, mais souligne en même temps la valeur pathétique de la vie, ce qu'il y a d'éternel dans l'homme, même dans les événements les plus insignifiants de son existence. Cette œuvre s'incruste dans votre mémoire. Elle fait impression. Elle est durable.

Soigneusement mise au point, elle est fort bien interprétée par les comédiens du CDR. Après les représentations lausannoises, ils la présenteront dans le pays, en tournée.

C'est un spectacle qu'on peut recommander.

Géo-H. Blanc.

Philharmonique de Zagreb à Beaulieu

Ce très grand orchestre yougoslave, si riche en cordes magnifiques, nous a offert un concert très chaleureusement applaudi par un public enchanté par la musique russe puissante et passionnée.

Sous la conduite élégante et discrète de son chef Milan Horvat, l'orchestre a exécuté d'abord une ouverture de M. I. Glinka, « Roussian et Ludmilla » dans un mouvement vif et gracieux, gai, aimable et chantant.

Avec le « Concerto N° 2 en do mineur », de Rachmaninov, le ton change. Dès les premières mesures nous retrouvons le compositeur généreux, non dépourvu d'emphase, ses vagues mélodiques mises en valeur par la splendeur des timbres. A ces effets grandioses, un peu faciles cependant, rendus par le jeu puissant du pianiste russe Schura Cherkowsky, s'opposent des thèmes tendres et charmants, plus intérieurs, que le soliste dessine comme des dentelles.

Dans ce concert fort bien composé, la progression dramatique s'accroît et c'est par la « Symphonie N° 6 en si mineur », dite « Pathétique », de P. I. Tchaïkovsky que s'achève ce beau concert.

Si l'on se rappelle que Tchaïkovsky pensait représenter la vie en composant cette œuvre, on ne s'étonne pas de la variété de ses accents.

Aux passages brillants, faciles et gais, succèdent des moments lyriques, émouvants, d'une tristesse qui va jusqu'à la désolation. Il faut entrer dans ces thèmes successifs, se faire une âme russe qui se donne et accepte toutes les circonstances de la vie.

F.

LA VIE CULTURELLE

Un spectacle du TPR

« LE SOLEIL ET LA MORT »

On n'assassine plus guère dans nos contrées. On n'assassine même plus du tout pour des motifs politiques. Fort heureusement, il existe cent autres moyens moins radicaux de combattre un adversaire politique que de recourir à la violence physique.

Ce n'est hélas ! pas encore la conviction de chacun. Il y a peu, on tuait en France, ou l'on tentait de tuer, pour des raisons politiques. Aux Etats-Unis, le crime politique est presque quotidien, qu'il s'agisse d'éliminer un nègre qui revendique le libre exercice de ses droits civiques, ou de supprimer un président jugé trop progressiste. Du temps de Staline, l'exécution sommaire était pratique courante en Union soviétique. Ce qui se passe en Asie et en Afrique fait souvent frémir. Récemment les journaux annonçaient que le meurtre de tel homme politique brésilien était « le premier de la campagne électorale qui commence », ce qui laissait bien augurer de la suite.

Au mois de mai 1963, la Grèce aussi connut un assassinat politique. On sait que ce pays naguère illustre n'est plus aujourd'hui qu'une misérable colonie américaine, gouvernée par une monarchie branlante, et dont le régime accu-

mule les bassesses. C'est dans ce contexte qu'au pays d'Aristote, un jour de printemps mourut Gregorios Lambrakis.

D'origine modeste, Lambrakis s'illustra tout d'abord dans l'athlétisme en conquérant le record mondial du cent mètres. Puis il devint un grand médecin, titulaire d'une chaire à la Faculté d'Athènes, et connu mondialement pour ses travaux scientifiques. Lambrakis, toutefois, n'oubliait ni ses origines, ni son combat contre les Allemands, aux côtés des partisans, durant la guerre. Il se lança dans la politique comme socialiste de gauche. Fervent pacifiste, il animait l'Union pour la paix et le désarmement nucléaire, dont les actions et l'audience génaient considérablement le Gouvernement grec.

C'est en sortant d'une réunion de ce mouvement qu'il fut assassiné. Deux hommes montés sur une motocyclette le renversèrent et le blessèrent mortellement, en simulant un accident. Il s'agissait de deux extrémistes de droite, qui bénéficièrent de la complicité, aujourd'hui ouvertement reconnue, de hauts fonctionnaires de la police et de certains membres du gouvernement.

Si je ne m'abuse, le procès des assassins vient d'être suspendu pour complément d'information. Encore peut-on s'estimer heureux qu'un tel procès ait eu lieu...

C'est cette histoire tragique qui a servi de thème à Bernard Liège pour sa dernière pièce, « Le Soleil et la Mort », qu'interprète en ce moment sur les scènes romandes le Théâtre Populaire Romand.

L'œuvre est incontestablement la meilleure qui soit jusqu'ici sortie de la plume du dramaturge neuchâtelois. Dans un style habilement réaliste, qui se hausse parfois à la grandeur tragique, Liège a su échapper aussi bien aux tentations de l'anecdote, qu'aux pièges du didactisme. L'assassinat de Lambrakis est un épisode de la vie politique grecque. La destinée de Photis Damianos est l'illustration exemplaire de ce qu'il advient, parfois, à l'idéal politique dans la société moderne. Prenons-y garde : Photis pourrait être Russe, Américain, Chinois... ou Suisse. C'est en quoi « Le Soleil et la Mort » nous concerne tous.

R. Spira

LA CRISE DU THÉÂTRE PARISIEN: DIAGNOSTIC ET REMÈDES

Frédé Richard poursuit ci-dessous l'exposé du point de vue des directeurs de théâtre parisiens devant la crise dans laquelle se débattent les salles privées de la capitale française. Nous l'avons dit: ce point de vue est loin d'être le nôtre, mais l'objectivité commande de le prendre en considération. (Voir la page « Vie culturelle » du samedi 3 décembre.)

Les exagérations du fisc

Alors que dans tous les domaines — immobilier, industriel, commercial — les organismes de crédit se sont multipliés et perfectionnés avec l'aide de l'Etat, le théâtre, lui, est voué à investir sur une substance dont la meilleure partie lui est retirée au guichet. Or, il convient de ne point l'oublier, un directeur de théâtre est contraint à un investissement périodique qui est celui même du montage d'un spectacle. Cette nécessité absorbe à elle seule toutes les ressources qui lui sont laissées et il ne saurait dès lors en rester pour d'autres investissements, cependant primordiaux quant à l'entretien et à l'amélioration du théâtre lui-même. En outre, la patente des théâtres est établie en fonction d'une exploitation continue. Il est pourtant de plus en plus évident que l'exploitation théâtrale tend à prendre un caractère discontinu. L'Etat attribue la crise du théâtre privé à la mauvaise organisation de la corporation. Mais cette crise est créée par le gouvernement: il est démontré, en effet, que chaque année le déficit de l'exploitation des théâtres privés est de 300 millions d'anciens francs; or, c'est précisément le montant des taxes prélevées!

Et si l'Etat perçoit encore la taxe moyenâgeuse du droit des pauvres,

privé (de rien), officiel, gavé de subventions. D'un côté, les théâtres nationaux, ministériels, gorgés sur les fonds publics; de l'autre, une fiscalité asphyxiante, léonine.

La somme de 0 fr. 50 prélevée obligatoirement sur chaque billet n'est pas une aide gouvernementale. C'est, comme l'a remarqué André Roussin, « une aide que l'on fait payer aux spectateurs, c'est-à-dire contraire à la politique de baisse des prix poursuivie ailleurs ». La plupart des grands pays ne perçoivent pas de taxes sur leurs théâtres. En Allemagne, le théâtre est subventionné dans des proportions de 95%. En France, les directeurs de salles privées ne demandent pas de subventions mais plus simplement l'égalité fiscale, soit de payer les mêmes charges que l'épicier (Maurice Lehmann).

Si l'Etat voulait supprimer les taxes abusives (300 millions anciens), il n'y aurait plus de crise du théâtre privé. Hélas, les féaux du général agissent comme s'ils avaient décidé sa disparition...

FREDÉ RICHARD.

EN COULISSE...

La TV romande a promis de citer à l'antenne les noms des richards qui pourront se permettre de donner plus de mille francs à la collecte annoncée par « Carrefour » pour les sinistrés d'Italie. Ainsi, des milliers de téléspectateurs pourront apprendre avec émotion que tel PDG est un grand cœur. Quant au quidam qui, pour faire preuve de solidarité, n'aura pas ajouté des zéros à une rubrique de frais généraux, mais aura rogné sur sa ration de cigarettes, bernique! Quel pharisaïsme, c'est ignoble.

Il donne annuellement à ses théâtres nationaux près de cinq milliards d'anciens francs. De plus, il distribue 500 millions aux troupes de province ou de banlieue et quelque 400 millions aux Maisons de la culture.

Les remèdes à la crise proposés par les directeurs privés

- Suppression pure et simple de l'impôt sur les spectacles et entrée des théâtres dans le droit commun à un taux compatible avec l'exercice de leur activité.
- Taxation à un taux normal, et non abusif, des fournitures que les théâtres doivent acquérir aux fins d'assurer leur exploitation.
- Possibilité pour les théâtres de constituer une franchise d'impôt sur les bénéfices des provisions pour risques.
- Etalement des bénéfices sur cinq exercices.
- Revision de la patente en fonction du caractère intermittent des exploitations théâtrales.

Privé de tout

Comme l'a écrit Jacques Deval: « Il y a d'un côté un théâtre privé (de tout) et d'un autre un théâtre

LA VIE DES CINÉ-CLUBS VAUDOIS

Par souci d'information, il nous a paru judicieux de donner ici le programme des différents ciné-clubs susceptibles d'être fréquentés par nos lecteurs. Nous nous bornerons simplement à citer les titres des films et leur auteur sans en faire une critique, en sachant bien que parfois le choix des projections pourra ne pas être goûté de l'un ou de l'autre.



Paul Newman dans l'« Arnaqueur », le meilleur film de Robert Rossen. (Ciné-Club de Morges)

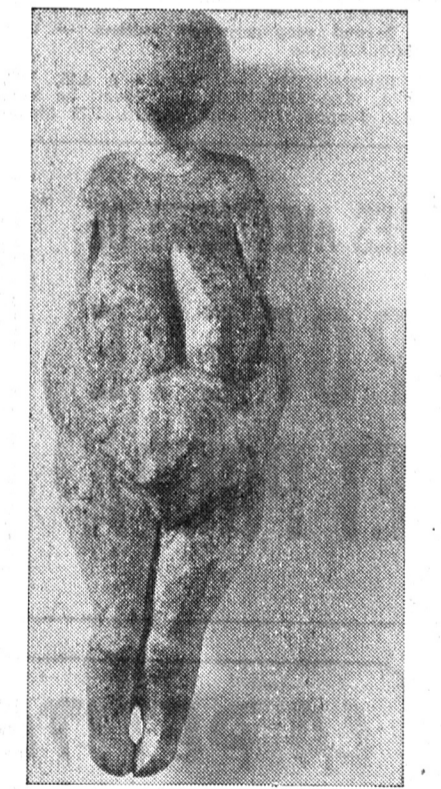
A Renens, cinéma Corso, 20 heures précises: « Lettre de Sibérie », « Dimanche à Pékin » (Chris Marker) et « La Joconde » (Gruel), le 12 décembre.

A Morges, cinéma Odéon, 20 h. 30: « Thomas Gordeiev » (M. Donskoï), le 6 décembre. « L'Arnaqueur » (R. Rossen), le 20 décembre.

Au ciné-club d'Yverdon, 17 heures: « Joe la Limonade » (Lipsky), le 10 décembre.

Une grande exposition à Zurich

Une exposition d'art préhistorique russe s'ouvrira le 17 décembre au Musée des beaux-arts. C'est la première de cette espèce qui soit sortie d'URSS et ceux qui l'ont vue en Hollande, avant qu'elle vienne en Suisse, affirment qu'elle est absolument remarquable. (Notre photo montre une femme taillée dans une défense de mammouth, datant d'environ 3000 ans avant J.-C. et trouvée à Voronej, sur le Don).



A travers les arts...

LAUSANNE. — Depuis le 6 décembre, au Théâtre municipal, après l'avoir rodé dans quelques autres villes et avant de le reprendre en tournée, le CDR présente un nouveau spectacle: « Notre Petite Ville », de l'auteur américain Thornton Wilder. (Voir l'article de G.-H. Blanc.) Notons l'originale présentation du spectacle dans « Panorama », le périodique de la Guilde du Théâtre; « La Sentinelle » salue cette bien-nommée « Sentinelle », le journal de Grover's Corners!

CINÉMA. — Le Conseil d'Etat vaudois vient de décider la création d'un centre d'initiation au cinéma pour les écoles publiques du

canton de Vaud. Ce sont des maîtres d'écoles secondaires qui en assumeront la direction. Cette excellente initiative ne pourrait-elle être suivie dans d'autres cantons?

BALE. — Le peintre, sculpteur et poète Jean Arp, décédé il y a quelque temps, a légué plusieurs toiles au Musée d'art de Bâle. Sa femme a complété ce legs par un don d'œuvres de sa propre collection.

VOYAGE. — L'orchestre de la Suisse romande représentera notre pays à l'Exposition universelle de Montréal où il donnera trois concerts en juin 1967, puis il se produira deux fois à New York (au

programme figurent notamment F. Marin et P. Wissmer. Parmi ses solistes, relevons les noms de H.-H. Schneeberger, P. Mollet, H. Dattner.

MONTREAL. — C'est le Centre Dramatique Romand qui a été choisi par les autorités fédérales pour représenter notre pays à l'Exposition universelle de Montréal. En collaboration avec le Théâtre de Carouge, le CDR présentera en création française « La Muraille de Chine », de Max Frisch, dans une traduction d'Arthur Adamov et une mise en scène de Charles Apothéloz.

DIMINUTION. — En deux ans (1964 et 1965), les cinémas suisses ont perdu 1 700 000 spectateurs. Les villes romandes ont été les plus touchées: Genève moins 10%, Lausanne moins 5%.

BERNE. — Les amateurs de pièces françaises ont eu le plaisir d'entendre, au Théâtre municipal, une adaptation allemande d'Annette Kolb de « La Guerre de Troie n'aura pas lieu ». L'œuvre de Giraudoux prend en allemand une saveur assez inattendue.

SCULPTURE. — Des œuvres du sculpteur delémontain Joseph Kaiser, dit Jokaï, figurent actuellement à l'exposition « petit format » de la Société des beaux-arts de Bienne et à l'exposition des « Tout-Petits » de la Maison d'art alsacienne, à Mulhouse.

THÉÂTRES DE POCHE. — Les théâtres de poche de la capitale font preuve d'une réjouissante activité. C'est ainsi que la troupe de la « Rampe » a présenté en premiè-

re suisse les « Maxibules », de M. Aymé, qui sont devenues « Die Messerköpfe ». Au « Klein-Theater », on joue « Draussen von der Tür », de W. Borchert, tandis que le « Théâtre intime » a monté « L'Oncle », de G. Grass.

SAINT-GALL. — Une exposition d'œuvres de six artistes de la Suisse orientale, C. Egli, J. Fehr, R. Gilsli, A. Rothenberger, E. Schmid et W. Weiskönig, a été ouverte au Musée des beaux-arts. Elle comprend 150 tableaux et sera ouverte jusqu'au 8 janvier.

LE CORBUSIER. — Un centre Le Corbusier sera inauguré ce printemps à Zurich, au bord du lac, à Bellerive. C'est un pavillon qui doit servir d'exposition permanente. Haut de deux étages, il a pour caractéristique d'avoir un toit séparé du reste de la construction.

CHRONIQUE CHAUX-DE-FONNIÈRE

AU TRIBUNAL DE POLICE. — Vendredi, le Tribunal de police présidé par M. P.-A. Rognon a condamné: L. S., agriculteur au Valanvron, à 200 fr. d'amende et 415 fr. de frais pour incendie par négligence. D. C., horloger, à 10 jours d'emprisonnement avec sursis pendant deux ans et 155 fr. de frais, pour infraction à la LCR et lésions corporelles par négligence. A. J., tourneur, à 10 jours d'emprisonnement avec sursis pendant deux ans et 80 fr. de frais — le sursis étant subordonné au dédommagement des parties lésées — et 80 fr. de frais, pour obtention frauduleuse d'une prestation. M. A.-D., dessinateur en génie civil, à 300 fr. d'amende et 90 fr. de frais pour ivresse au volant. J.-F. B., dessinateur, à 10 jours d'arrêts fermes, 200 fr. d'amende et 60 fr. de frais, pour infraction à la LCR. H. S., tailleur de diamants, à 400 fr. d'amende et 120 fr. de frais, pour ivresse au volant.

COLLISION. — Un automobiliste de la ville circulait hier, à 18 h. 50, sur l'avenue Léopold-Robert. A la hauteur de la Chambre suisse de l'horlogerie, il a percuté l'arrière d'une voiture qui le précédait. Légers dégâts matériels.

CARNET DU JOUR

AUJOURD'HUI SAMEDI

Cinéma
PALACE: 15.00 et 20.30, «Le Trésor de la Sierra Madre»; 17.30 et 18.45, «Le Bourgeois Gentilhomme».
RITZ: 15.00 et 20.30, «Passeport pour l'Oubli»; 17.30, «Fra Diavolo».
PLAZA: 15.00 et 20.30, «Les Dix Gladiateurs»; 17.30, «Maciste».
EDEN: 15.00 et 20.30, «Monnaie de Sings».
SCALA: 15.00 et 20.30, «Banco à Bangkok pour OSS 117».
CORSO: 15.00 et 20.30, «Ne nous fâchons pas».
REX: 20.30, «Freddy und das Lied der Südesee».

Divers

THÉÂTRE: 20.30, «La Vie parisienne».

Sports

PATINOIRE DES MÉLÈZES: 20.30, Viège, championnat de ligue nationale A.

Pharmacie d'office

Officine No 3 des Pharmacies Coopératives, Léopold-Robert 108.

DEMAIN DIMANCHE

Cinéma

Mêmes programmes et mêmes heures que le samedi.

Divers

PAVILLON DES SPORTS: 9.15, Olympic-Riri-Mendrisio, championnat de ligue nationale A (féminin); 10.45, Olympic-Fédérale-Lugano, championnat de ligue nationale A.

Divers

TEMPLE DE L'ABEILLE: 17.00, concert de Noël.

Pharmacie d'office

Officine No 3 des Pharmacies Coopératives, Léopold-Robert 108.

LES CULTES

3e dimanche de l'Avent, 11 décembre 1966
Eglise réformée évangélique. — Paroisse du Grand-Temple: 8.45, culte de jeunesse; 9.45, culte, M. Lebet. Oratoire: 8.30, culte, M. Lebet. Paroisse Farel (temple indépendant): 9.45, culte, M. Frey; 11.00, culte de jeunesse. Hôpital: 9.45, culte, M. Rosat. Paroisse de l'Abbeille: 8.30, culte des familles; 9.45, culte, M. Clerc; 17.00, concert de Noël par M. Mathey, organiste, et le chœur mixte de Notre-Dame de la Paix; 20.00, culte, M. Rosat. Paroisse des Forges: 8.30 et 9.45, culte, M. Schneider. Paroisse de Saint-Jean (salle de Beau-Site): 9.45, culte, M. Secretan. Paroisse des Epitaves: 9.30, culte, M. Montandon; 10.45, culte de jeunesse. Paroisse des Planchettes: 9.45, culte, M. Béguin. Les Bulles: 20.15, culte, M. Béguin. Paroisse de La Sagne: 8.50, culte de jeunesse; 9.45, culte, M. Huttenlocher. Paroisse des Ponts-de-Martel: 9.45, culte; 11.00, culte de jeunesse. **Eglise catholique romaine.** — Sacré-Cœur: 7.30, messe; 8.30, messe des Italiens; 9.45, grand-messe, installation du nouveau missionnaire italien par Mgr le vicaire général; 11.15, messe des enfants; 20.00, complies; 20.30, messe. Hôpital: 8.55, messe. Stella Maris (Combe-Gréaurin 41): 8.30, messe; 18.00, salut. Les Ponts-de-Martel: 10.00, messe. Notre-Dame de la Paix: 7.30, messe; 8.30, messe des enfants; 9.45, grand-messe; 11.00, messe, 17.30, complies; 18.00, messe. **Eglise catholique chrétienne.** — Eglise Saint-Pierre (Chapelle 7): 7.30, messe; 9.45, messe solennelle; 11.00, baptêmes. **Armée du Salut.** — 9.00, réunion; 9.30, réunion; 20.00, réunion. **Témoins de Jéhovah** (rue du Locle 21). — 18.45 étude biblique. **Première Eglise du Christ scientifique** (rue du Parc 9 bis). — 9.45, culte public.

ÉTAT CIVIL

Vendredi 9 décembre 1966

Naissances

Matifoll Lidia, fille de Isidro, ouvrier de fabrique, et de Rosa, née Vinas. Saunier Pascal-Pierre, fils de Jean-Emile-Alphonse, avivier, et de Hélène-Yvonne, née Choulat. Batt Stéphane, fils d'Alain-Jean-Paul, pâtissier, et de Nicole Marie-Thérèse, née Jérôme.

Promesses de mariage

Strauss Joseph-Anton, directeur technique, et Brandt, née Perregaux-Dielf Marie-Marguerite. Sartori Alessandro, secrétaire, et Barinotto Janine-Monique.

Mariages

Besia Michel-Remy, décalqueur, et Hirschi Francine-Irène. Wächter Francis-Raymond, comptable, et Bellini Marietta.

Décès

Baring Albert-Mathias, né le 3 octobre 1888, négociant, veuf de Anna, née Rohrer, dom. Fritz-Courvoisier 32.

AU CONSEIL GÉNÉRAL. — Dans sa séance du vendredi 16 décembre, à 18 h. 15, à la Salle de cinéma du Gymnase, le Conseil général examinera l'ordre du jour suivant: 1. Nomination d'un membre de la Commission scolaire, en remplacement de M^{me} Renée Junod, démissionnaire; 2. Rapport du Conseil communal, à l'appui de deux emprunts d'un million chacun auprès de la Caisse nationale d'assurances en cas d'accidents à Lucerne; 3. Rapport du Conseil communal, à l'appui d'une demande de crédit de 356 000 fr. (subventions à déduire) destiné à l'aménagement complémentaire du collège de Bellevue dans la perspective de son attribution, dès le printemps 1967, à la section préprofessionnelle de l'enseignement secondaire inférieur. **JUBILÉ.** — Schild & Co S. A., manufacture des montres Orator, a fêté les 25 ans de travail de M. Georges Cattin, horloger, entré le 8 décembre 1941. A cette occasion, la direction lui a présenté ses vœux et remerciements, en lui remettant un cadeau.

Il y a quarante ans mourait Charles Naine

Le 27 décembre 1926, le grand militant socialiste Charles Naine était emporté par la maladie, alors qu'il se trouvait au sommet d'une admirable carrière au service des travailleurs.

Le Comité de notre journal — dont Charles Naine fut l'éditorialiste et le directeur — se propose d'évoquer, dans le cours du mois de janvier 1967, la figure du disparu.

A cet effet, nous invitons tous nos camarades et lecteurs qui conurent Charles Naine à bien vouloir prendre contact par écrit avec notre rédaction centrale: Parc 103, La Chaux-de-Fonds.

CHRONIQUE JURASSIENNE

COURROUX-COURCELON: Sympathie. — Alors que notre maire, notre ami Borel, vient de perdre sa belle-maman, c'est peu après notre ami Arthur Cléménçon, l'un des fondateurs du parti, qui nous a quittés, et le destin suivant son sort, notre camarade Lucien Berdat, ancien conseiller communal, vient d'être frappé douloureusement par la perte de sa fille Lucienne, âgée de 17 ans, après une longue maladie. A ces familles durement touchées par le sort, le Parti socialiste présente ses plus sincères condoléances.

DELEMONT: Chez les Amis de la Nature. — C'est au chalet de la Haute-Borne que se déroulera l'assemblée générale annuelle des Amis de la Nature, samedi 10 décembre. Elle sera suivie d'un souper et d'une soirée.

MOUTIER: Au Conseil municipal. — Le Conseil municipal a arrêté comme suit l'ordre du jour de l'assemblée municipale du 20 décembre 1966: 1. Décider de proroger pour une année la décision du 24 février 1966 relative au tarif des eaux; 2. Budget 1967; 3. Fixation de la quotité d'impôt, de la taxe immobilière et de la taxe des chiens; 4. Demandes de naturalisation; 5. Création d'un poste d'aide monteur pour le réseau électrique extérieur; 6. Demande d'un crédit de 20 000 pour la réfection du mur à l'ouest de la propriété de M. A. Jolidon, à la rue du Nord; 7. Rapport sur une demande de crédit de 235 000 fr. pour l'aménagement du carrefour des banques et de la place de l'école primaire et autorisation au Conseil de contracter un emprunt.

Une votation par les urnes aura lieu le 22 janvier 1967 pour ce qui concerne le crédit de 235 000 fr.

Le Conseil municipal a décidé de séparer les directions des services techniques. M. Hostettler continuera à s'occuper des Services industriels, tandis que la direction des Travaux publics a été confiée à M. J.-M. Besson, ingénieur ETS, qui entrera en fonction le 3 janvier prochain.

COURROUX: Constructions. — On apprend avec plaisir que la construction d'un bâtiment à loyer modéré, par un groupement interparti, est en bonne voie. D'un autre côté, vu les prix du terrain excessivement bon marché, la construction de plusieurs maisons familiales suit son cours. Avec de la main-d'œuvre sur place en suffisance, on espère attirer quelque industrie dans la commune.

BIENNE: Un couple intoxiqué. — Hier vers 4 heures, M. et M^{me} Ramon Martin-Fernandez, ressortissants espagnols, domiciliés à la ruelle du Haut, à Bienne, se sont trouvés très indisposés à leur réveil par des émanations de gaz. Les deux infortunés ne parvinrent pas à se lever, mais ils firent du bruit. Un habitant de l'immeuble avertit la police qui fit transporter immédiatement le couple à l'Hôpital de district.

MOUTIER: Vol dans une bijouterie. — Un vol audacieux a été commis hier, à 12 h 15, au préjudice de M. Odon Rebetez, horloger-bijoutier, dont le magasin se trouve rue Centrale, à Moutier.

M. Rebetez se trouvait seul, à cette heure, dans son magasin. Un client à l'allure très distinguée se présenta et demanda un choix de montres de même que des bagues avec diamants. Le client, arrêta son choix sur une bague avec brillants, d'une valeur de 3600 francs, exigeant qu'on lui réserve cette pièce pour laquelle il allait verser un acompte de 2000 francs.

Le client fit remarquer à M. Rebetez que son fils venait d'arriver devant la vitrine et qu'il allait lui demander où était sa mère qui avait sur elle l'argent nécessaire pour régler cette somme. Il ne revint plus le client qui profita de prendre la fuite, avec son fils, non sans avoir empoché parmi le vaste choix, une montre de 670 francs et une bague avec brillants d'une valeur 600 francs.

DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL LES PERMIS RETIRÉS EN NOVEMBRE

Le Département des Travaux publics communique: Durant le mois de novembre 1966, il a été retiré 34 permis de conduire:

NEUCHÂTEL: Pour une période d'un mois: 1 pour dépassement imprudent et accident; 2 pour perte de maîtrise et accident. **Pour une période de deux mois:** 1 pour perte de maîtrise, accident et fuite; 2 pour ivresse au volant. **Pour une période de trois mois:** 1 pour avoir circulé seul avec un permis d'élève conducteur, accident et vol d'usage d'une voiture automobile.

BOUDRY: Pour une période d'un mois: 1 pour avoir circulé seul avec un permis d'élève conducteur. **Pour une période de deux mois:** 1 pour perte de maîtrise et accident; 2 pour ivresse au volant. **Pour une période de quatre mois:** 1 pour excès de vitesse et accident. **Pour une période d'un an:** 1 pour ivresse au volant et accident, récidive.

VAL-DE-TRAVERS: Pour une période d'un mois: 1 pour perte de maîtrise et accident.

VAL-DE-RUZ: Pour une période d'un mois: 2 pour perte de maîtrise

et accident. **Pour une période de deux mois:** 1 pour ivresse au volant; 1 pour excès de vitesse et accident.

LE LOCLE: Pour une période d'un mois: 1 pour dépassement imprudent et accident; 1 pour dépassement vitesse autorisée; 1 pour perte de maîtrise et accident. **Pour une période de deux mois:** 1 pour avoir circulé seul avec un permis d'élève conducteur; et accident; 2 pour ivresse au volant.

LA CHAUX-DE-FONDS: Pour une période d'un mois: 1 pour inobservation priorité de droite et accident; 1 pour perte de maîtrise et accident; 1 pour avoir circulé à moto avec un permis d'élève conducteur ayant un passager sur le siège arrière. **Pour une période de deux mois:** 1 pour perte de maîtrise et accident; 4 pour ivresse au volant. **Pour une période de trois mois:** 2 pour ivresse au volant et accident. **Pour une période de six mois:** 1 pour dépassement téméraire et accident, récidive. **Refus:** 1 pour qualités morales insuffisantes. De plus, deux interdictions de conduire ont été prononcées contre deux conducteurs de cyclomoteurs, pour avoir circulé en étant pris de boisson.

Chronique neuchâteloise

CERTIFICATS. — Dans sa séance du 2 novembre 1966, le Conseil d'Etat a délivré le certificat d'aptitudes pédagogiques pour l'enseignement littéraire dans les écoles secondaires, les gymnases et les écoles de commerce, à MM. Pierre-André Binggely, à Neuchâtel, Frédéric Hurni, à Neuchâtel, Gilbert Joye, à Travers, Alain Steiner, à La Chaux-de-Fonds; le certificat d'aptitudes pédagogiques pour l'enseignement scientifique dans les écoles secondaires, les gymnases et les écoles de commerce, à M. Pierre-Alain Zürcher, à Neuchâtel; le certificat pour l'enseignement commercial, à M. Pierre-André Jeanneret, à La Chaux-de-Fonds et enfin le certificat pédagogique à M. Denis Gacond, au Locle.

QUATORZE CHOMEURS DANS LE CANTON. — L'Office cantonal du travail donne les chiffres suivants concernant la situation du marché du travail et l'état du chômage à fin novembre 1966: Demandes d'emploi, 89 (135); places vacantes, 378 (370); placements 83 (132); chômeurs complets, 6 (3); chômeurs partiels, 8 (2). (Les chiffres entre parenthèses indiquent la situation du mois précédent.)

TRAVERS: Début d'incendie. — Un début d'incendie, a éclaté hier au milieu de l'après-midi, à Travers.

Il était vers 15 h. 45, lorsque M. Jean Steffen, âgé de 91 ans, vivant seul, se rendit compte que son fourneau à mazout fonctionnait mal. Le nonagénaire s'arma alors d'un arrosoir plein de carburant qu'il déversa dans le foyer du poêle.

Un brusque retour de flammes se produisit, houtant le feu aux boiseries. Pendant ce temps, le vieillard, incommode par des vapeurs s'écroutait.

Un voisin, M. Charles Veillard, aperçut de la fumée. Il se précipita dans l'appartement du nonagénaire qu'il put retirer à temps du local enfumé.

Entre-temps, les premiers secours, rapidement rendus sur les lieux du sinistre, parvenaient assez facilement à maîtriser le début d'incendie.

Chronique locloise

LES CULTES

Eglise réformée évangélique. — Temple: 7.45, culte; 9.45, culte, M. J. Bovet; 20.00, culte. **Chapelle des Jeanneret:** 9.15, culte. **Les Brenets:** 9.45, culte. **La Chaux-de-Milieu:** 10.00, culte. **La Brévine:** 10.00, culte. **Deutschsprachige Kirchengemeinde** (Envers 34): 9.45, Gottesdienst. **Eglise catholique romaine.** — 6.30, 7.30, 8.30, messe et sermon; 9.45, grand-messe; 11.00, messe en italien; 20.00, messe et sermon. **Les Brenets:** 7.30, messe et sermon; 9.45, grand-messe; 20.00, messe. **Le Cerneux-Péquignot:** 7.00, messe; 9.30, messe chantée; 20.00, complies. **Eglise catholique chrétienne.** — Le Locle, Chapelle Saint-Jean (Lion-d'Or 8): 8.30, messe solennelle.

MÉMENTO LOCLOIS

Cinéma

LUX: 14.30 et 20.30, «A Belles Dents»; 17.00, «Ita», «Il Sette del Texas». CASINO: samedi, 17.00, «Solitude du Coureur de Fonds»; 20.30, «Gare Saint-Lazare»; dimanche, 14.30 et 20.30, «Gare Saint-Lazare».

Sports

STADE DES JEANNERET: 14.30, coupe suisse, Le Locle-Sports-Grasshoppers. PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Coopérative, (Dès 21.00, le No 11 renseigne.)

LE TEMPLE ALLEMAND. — Oui on en parle depuis quelques temps, le temple allemand, situé au carrefour des rues M.-A.-Calame, de la Chapelle, D.-JeanRichard et Marais va être démolé. C'est une page de l'histoire du Locle qui se tourne.

C'est sans aucun doute avec un serrement de cœur, que les responsables de l'Eglise Réformée allemande ont pris cette décision. Vu les frais considérables qu'occasionneraient la remise en état de cet édifice, quelque 250 000 fr., les autorités compétentes ont vendu l'emplacement à l'Armée du Salut qui, après démolition, y construira ses nouveaux locaux.

On sait que les salutistes avaient jeté leur dévolu sur l'emplacement devant la Tour Mirval. Cette nouvelle solution très satisfaisante permettra bien des choses dans l'amélioration de la circulation, à un point assez scabreux, au début est de la rue M.-A.-Calame, et aussi de permettre un aménagement de verdure devant la Tour Mirval, le bienvenu pour tous.



NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE. — Après une année environ de pourparlers, un accord est intervenu, mardi 6 décembre 1966, entre l'Association neuchâteloise des maîtres menuisiers, charpentiers et ébénistes, et la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment (FOBB). En effet, une nouvelle convention collective de travail a pu être conclue, apportant une amélioration des salaires effectifs et conventionnels, ainsi qu'une réglementation plus avantageuse de l'indemnisation des jours fériés. Il a également été convenu de mettre sur pied une AVS complémentaire paritaire. La nouvelle convention collective, fruit d'un long travail commun des associations professionnelles patronale et ouvrière, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1967 et portera ses effets durant cinq ans, à l'exception de certaines dispositions — notamment les salaires — qui pourront être revues en cours de validité.

NEUCHÂTEL: Le funiculaire se porte bien. — La Commission des concessions de chemins de fer a présenté au Conseil national, lors de la session d'hiver 1966, le rapport suivant au sujet du funiculaire Ecluse-Plan.

«Le chemin de fer funiculaire privé de Neuchâtel a été ouvert à l'exploitation en octobre 1890. La traction, tout d'abord hydraulique, fut remplacée par la traction électrique après que le funiculaire fut vendu, en 1906, à la Compagnie des tramways de Neuchâtel. Depuis lors, le résultat des comptes est positif bien que des améliorations techniques coûteuses aient été apportées. Malgré l'ouverture d'une ligne de trolleybus dans le haut de la ville de Neuchâtel, le funiculaire, moyen de liaison plus rapide et plus direct, n'a subi qu'un très léger fléchissement de trafic. Il y a toutefois encore presque un demi-million de voyageurs qui utilisent annuellement le funiculaire.»

«La demande de renouvellement de la concession pour 50 ans est appuyée par le canton de Neuchâtel, qui renonce à son droit de rachat. Ni la Direction générale des PTT, ni le service de l'état-major général n'ont formulé d'objections. Le chemin de fer funiculaire constitue le moyen de transport le plus rationnel entre le centre de la ville et les hauts quartiers à forte densité de population.»

«La commission a proposé dès lors d'entrer en matière et d'accorder la nouvelle concession.»

Le président de la commission: **A. Bachmann** (soc. ZH)

MÉMENTO

APOLLO: «Arabesque». PALACE: «Le Rat d'Amérique». ARCADES: «La plus Grande Histoire jamais contée». STUDIO: «Opération Poker». REX: «Les S. S. attaquent à l'Aube».

LES CULTES

Terreaux: 8.00, culte matinal; Collégiale: 9.45, MM. J. Vivien et J.-P. Ramseyer; Temple du Bas: 10.15, M. J.-S. Javet; Ermitage: 10.15, sainte cène, M. T. Gorge; Maladière: 9.45, M. M. Held; Valangines: 10.00, M. G. Schiffordecker; Cadottes: 10.00, M. A. Gygg; Collégiale: 20.15, culte de sainte cène de l'Avent. — Serrières: 10.00, dimanche des baptêmes, M. J.-R. Laederach. — La Coudre-Monruz: 10.00, culte, M. O. Perregaux; 20.00, culte du soir. — Chaumont: 9.45, culte, M. Molinghen.

Hockey sur glace

DÉFAITE DES GRASHOPPERS. — Championnat suisse de ligue nationale A: Langnau-Grasshoppers, 7-1 (1-1, 3-0, 3-0).

COMMINOT maître opticien
ne pas perdre de vue Hôpital 17 - Neuchâtel

La CCAP garantit l'avenir de vos enfants
Neuchâtel
Tél. (038) 5 49 92

Faites lire notre journal!

Convocation

Les membres de la **Coopérative de Saint-Imier** et **environnés** sont convoqués en **assemblée générale extraordinaire, le mercredi 14 décembre 1966, à 20 heures, à la salle du Cercle de l'Union, Collège 3, à Saint-Imier.**

ORDRE DU JOUR:

Vente des immeubles, rue Basse 24 et rue du Puits 12.

Seuls les porteurs de part sociale sont admis à l'assemblée.

Transport pour les coopérateurs n'habitant pas Saint-Imier: voir tableaux dans les magasins.

Lundi 12
et mardi 13 décembre,
de 19 h. 30 à 20 h. 30

Visite du Théâtre renové de La Chaux-de-Fonds

ouverte au public

Explications par les techniciens
du Théâtre

Entrée libre par la salle de
MUSICA-THÉÂTRE



Grand-Rue 4
Tél 5 17 12



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
NEUCHÂTEL



von Gunten

Verres de contact

OPTICIEN

TECHNICIEN

MÉCANICIEN

DIPLOME

Av. Léopold-Robert 21

FEU 18

Yeux cernés

disparaîtront cha-
que matin, si vous
avez soin d'éviter
des rentrées trop
tardives, grâce
aux séances de
18 h. 45 au Palace.

Au Conseil communal de Lausanne

Seizième séance mardi soir, tenue sous la présidence de Marcel Corbaz, président.

SOUHAITS

Le président salue l'heureux rétablissement de M. Georges Jaccottet, directeur des Ecoles, qui avait fait une chute malencontreuse à la Patinoire des Vernets, à Genève.

CONDOLÉANCES

Le président présente également ses condoléances aux familles du D^r Vuillet et M. Victor Marquis, qui ont siégé durant plusieurs législatures au sein du Conseil communal de Lausanne.

DON

La Municipalité informe qu'elle a fait un don de 50 000 francs en faveur de la population de Florence.

FÉLICITATIONS

Le président transmet ses vives félicitations à notre ami Jacques Tuscher, pour sa nomination au poste de directeur de l'Ecole d'éducation de Vennes.

SITUATION ACTUELLE DE L'ACTION 1963 POUR LA LUTTE CONTRE LA PÉNURIE DE LOGEMENTS

M. Ed. Dutoit, directeur des Travaux, répond à M. Pierre Rieben qui l'avait interpellé à ce sujet.

L'action 1963-1965 a permis de construire et d'achever 444 logements; 815 logements sont projetés, mais des difficultés d'ordre technique ont retardé certaines réalisations de bâtiments; elles sont en train de s'aplanir, tant du côté des autorités que des architectes.

M. Ed. Dutoit signale que plusieurs projets sont à l'étude, notamment à la Bourdonnette. Mais il est évident qu'il faudra rechercher une rationalisation dans la fabrication, afin d'activer la réalisation de ces logements dans un avenir très proche.

Henri Viret (pop) n'est pas aussi optimiste que le directeur des Travaux, car il ne faut pas oublier que la pénurie de logements permet aux propriétaires de s'en donner à cœur joie pour procéder actuellement à des hausses de loyers jusqu'à 20%. Pour Henri Viret, la responsabilité de cette pénurie incombe aux autorités qui n'ont pas pris en mains elles-mêmes la construction de bâtiments communaux.

Quant à notre ami Bernard Meizoz, il relève que le bilan de l'action 1963 est bien mince puisque sur 1000 logements, le quart est réalisé.

Meizoz reproche à la Municipalité de n'avoir pas tenu ses promesses, car elle savait qu'elle n'en avait pas les moyens.

Meizoz souligne que l'on a manqué à Lausanne d'un plan d'ensemble de constructions à but social; d'autre part, l'absence de terrains fait que la situation est alarmante. Cependant, certaines sociétés qui en ont seraient peut-être disposées à les vendre.

En conclusion, Meizoz constate que la construction à but social n'a pas suivi une évolution heureuse. Au contraire, on constate qu'elle a subi un certain frein, ce qui n'est pas très encourageant.

Voyant la tournure que prend son interpellation, M. P. Rieben la transforme en motion.

Cependant, il dépose le texte suivant:

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne d'urgence toutes mesures utiles et nécessaires pour assurer avec le plus d'efficacité possible la défense des locataires menacés par des hausses de loyers dépassant les normes fixées par les autorités fédérales.»

Celui-ci est adopté par 51 voix contre deux (sont-ce des proprios ou des gérants?).

L'AIDE SOCIALE LAUSANNOISE COMPLÉMENTAIRE

M. Vuillemin, directeur des Œuvres sociales, répond à notre ami Alfred Guex, qui l'avait interpellé au sujet des conséquences tant pour la commune que pour les bénéficiaires de la récente révision du règlement de l'aide sociale lausannoise complémentaire.

Selon les chiffres cités, 1200 bénéficiaires de l'aide sociale lausannoise, ont vu leur rente baisser. Mais le municipal Vuillemin assure que cela sera corrigé, car un préavis est en préparation et sera présenté d'ici à la fin de l'année.

Alfred Guex est heureux d'entendre le directeur des Œuvres sociales, et se réserve de revenir sur ce sujet lors de la présentation du préavis.

EN OUTRE LE CONSEIL A ADOPTÉ

● Une partie de la motion de M. A. Gardiol demandant la présentation d'un rapport général sur la situation de l'ensemble des écoles de la ville (rapp., M. M. Meylan).

● Le préavis concernant la création de deux succursales de la Bibliothèque municipale à Montriond et à Bellevaux-Dessus; coût: 500 000 fr. (Excellent rapport de notre ami Edouard Lavanchy.)

● Le préavis concernant l'autorisation de plaider contre la maison américaine Dorr-Oliver au sujet de l'utilisation d'un brevet, lors de la construction de la station d'épuration des eaux usées de Vidy. (Rapp., M. L. Bagi.)

● Le préavis concernant l'acquisition et la cession de cinq parcelles. (Rapp., M. J.-J. Alt.)

ET ENTENDU

● L'interpellation de M. J.-P. Lador concernant le problème de la destruction des huiles usées. Le municipal Dutoit lui répond que l'usine d'épuration de Vidy est à même de détruire ces résidus.

Prochaine séance, le 13 décembre.
F. Ch.

Lonay: Une lettre à nos conseillers fédéraux

Le secrétaire de la section de Lonay du PSV, J.-P. Genier, a envoyé aux conseillers fédéraux socialistes, H.-P. Tschudi et W. Spühler, la lettre suivante:

La presse de ces derniers jours nous apprend l'expulsion de l'éditeur Nils Andersson de Lausanne. Ce Suédois d'origine, né et élevé en Suisse, marié à une Suisseuse devra donc quitter le pays au 10 janvier prochain. Les journaux bourgeois ont consacré des articles en faveur de Nils Andersson précisant que son activité politique à Lausanne se limitait à un cercle très restreint. Personnellement je pense que, historiquement, les Vaudois ont donné des preuves suffisantes de soumission pour que le Palais fédéral ne craigne rien de la présence d'un communiste, même chinois, dans la capitale vaudoise.

Cette mesure touche en définitive le domaine culturel. Les lettres suisses de langue française ne jouissent pas d'un essor florissant et voici qu'un éditeur courageux, à l'activité intéressante, se voit chassé. Il avait édité F. Jotterand, Deblüé, Weideli, Liège..., auteurs importants dans notre théâtre, dans notre littérature romande. Cette affaire nous concerne sociaux-démocrates car elle touche un intellectuel de gauche; je sais que la gauche est divisée, il n'en reste pas moins que les livres édités par Andersson ont formé le jugement politique de bon nombre de socialistes. Cette mesure frappe plus notre patrimoine littéraire romand que l'activité des marxistes-léninistes.

C'est par de tels procédés qu'on retient la libre expression et qu'on donne peur aux audacieux. On appauvrit ainsi un pays car ce sont toujours ceux qui ont des idées qui s'attirent les ennuis. Je m'adresse donc à vous pour que vous interveniez au maximum dans cette affaire afin que le Conseil fédéral revienne sur sa décision. Il n'est pas trop tard.

Je conclus mon appel en rappelant ce que J.-P. Sartre et Simone de Beauvoir ont écrit à propos de Nils

Andersson: «Sa présence ne peut qu'honorer le pays où il réside». Je vous prie de croire, etc...

Lausanne

UNIVERSITÉ POPULAIRE. — L'association pour l'Université populaire de Lausanne a tenu son assemblée générale lundi 5 décembre 1966, sous la présidence de M. H.-E. Magnenat, directeur-adjoint à la Banque Cantonale Vaudoise. Dans son rapport d'activité, M. Magnenat a relevé le nombre réjouissant des inscriptions pour les deux semestres écoulés: 2743 pour les 36 cours organisés dans le canton en hiver 1965-1966; 1017 pour les 19 cours de l'été 1966 donnés à Lausanne (les autres sections n'organisant pas de cours en été). La fréquentation pour le semestre 1966-1967 sera encore plus élevée. Pour la première fois, des cours ont été organisés dans de nouvelles localités du canton, à Morges, Aigle, Orbe et Bex. Ils ont rencontré un grand succès. Aussi, l'effort d'étendre l'activité de l'Université populaire de Lausanne à tout le canton de Vaud sera poursuivi.

LAUSANNE: L'assemblée du Parti socialiste lausannois. — Elle s'est tenue, jeudi soir, à la Maison du Peuple, sous la présidence de Christian Ogay, député, et était consacrée à la question de la grande presse d'information que notre confrère René Langel, rédacteur à la «Tribune de Lausanne» est venu exposer avec grande compétence. Nous reviendrons sur ses propos et soulignerons leur importance. Fait à noter, une nouvelle formule a été inaugurée: les questions sont posées à l'orateur avant qu'il ne prononce sa conférence. Ça lui permet d'y répondre en intégrant ses réponses à son exposé. Il nous a paru que l'expérience était une réussite.

Soulignons encore que 17 admissions ont été enregistrées ce soir là! C'est un véritable record, mais espérons toutefois qu'il soit battu... plusieurs fois! ho.

Au bout du lac

GENÈVE: On célèbre l'Escalade. — Fortement ancrée dans la tradition genevoise l'Escalade est toujours célébrée avec ferveur dans tous les milieux genevois. Dame! si l'entreprise machiavélique du duc de Savoie avait réussi où en serait la République et Canton de Genève?

Jeudi à la Maison de retraite du Petit-Saconnex c'était donc la commémoration traditionnelle de cet anniversaire avec le cérémonial d'usage sous la présidence de M. Pierre Richard, directeur de l'assurance pour la vieillesse. Après un succulent repas servi à quelque 300 convives, pensionnaires, invités et membres de la Commission administrative de la grande maison, lecture fut donnée des noms de ceux qui en 1602 payèrent de leur vie la défense de la cité. Cette lecture, écoutée par une assistance debout, fut suivie du chant du «Cé qu'é l'ainé».

Prenant la parole, M. Maurice Thévenaz, ancien maire de Genève et président de la Commission administrative se fit un plaisir de saluer les personnalités présentes au nombre desquelles les conseillers d'Etat Willy Donzé et Gilbert Duboule, A. Pugin, ancien conseiller d'Etat, et MM. J.-P. Renaud, et Ch. Schaefer, respectivement président et directeur de l'Hospice général; R. Magnin, directeur de l'Office de l'aide à la vieillesse; J.-E. Pagnod, président de la Commission de l'aide à la vieillesse; R. de Werra, président de Val-Fleuri, maison pour vieillards confédérés, etc.

Après un rappel des événements qui marquèrent l'année qui se termine et en particulier la récente inauguration des nouveaux et beaux bâtiments, M. Thévenaz, remercia la direction, M. et Mme Monfort et leur dévoué personnel ainsi que M. Richard, directeur de l'assurance pour la vieillesse, à la place du Molard et ses collaborateurs. M. Renaud, député, apporta les

vœux de l'Hospice général et de la Maison de retraite de Vessy, et, pour conclure cette partie officielle, Willy Donzé, conseiller d'Etat, prononça une allocution appréciée de tous, soulignant le devoir de la collectivité à l'égard des personnes du «troisième âge». Enfin, M. V. Vieux, ancien journaliste et pensionnaire à la Maison de retraite, dit la reconnaissance de tous à la direction, au personnel et à la Commission administrative. Et dernier acte de la manifestation, la marmite traditionnelle fut brisée par M. Pfenninger, aux 93 ans bien sonnés et ancien jardinier. On chanta encore le cantique suisse et, aux sons de l'orchestre de la Maison de retraite, dirigé par M. F. Gallay, qui apporta ce repas l'on vit de vieux couples tourbillonner comme à 20 ans ou presque. L. P.

Une manifestation identique a été organisée vendredi à la Maison de retraite de Vessy pour les pensionnaires de cet établissement hospitalier. M. A. Ruffieux, ancien président du Conseil d'Etat, apporta le salut des autorités, Willy Donzé, étant retenu en dehors de Genève par les obligations de sa charge.

Comme au Petit-Saconnex, la traditionnelle célébration de l'Escalade de Vessy a été un grand succès et un réel plaisir pour tous. F. B.

AMBULANCES (jour et nuit)



C. Petit

Rapatriements, possibilité trois
grands blessés (non superposés)
plus deux accompagnants.
Fr. 15.— prise en charge
Fr. 1.— le km
GENÈVE, rue de Bourgogne 6 c,
tél. (021) 44 11 93.

FESTIVAL DU PARTI SOCIALISTE GENEVOIS - Maison communale de Plainpalais

Programme général

Samedi 10 décembre

de 15 h. à 19 h., ouverture des stands de vente de cadeaux et de vins; buvette et bar ouverts dès 21 h. et jusqu'au matin: danse, masques autorisés, avec l'orchestre Les Teddy's

Dimanche 11 décembre

de 15 h. à 19 h., thé dansant, ouverture des stands de vente de cadeaux et de vins vers 18 h., tirage de la tombola 19 h., clôture du festival

Stands: Tombola - Bar Ricard - Cadeaux - Vins et spiritueux - Maquettes d'avions - Jeux pour enfants - Concours avec prix et cinéma

Tous à Plainpalais les 10 et 11 décembre pour y faire vos achats et vous amuser

BUFFET CFF

Mme R. PÉCLARD, LAUSANNE

Petites et grandes salles pour assemblées, séances de comités, repas de familles (noces, baptêmes), etc.

MÉMENTO LAUSANNOIS

Pharmacies d'office

De 18 h à 21 h (samedi de 17 h. à 21 h., dimanche de 9 h à 21 h.)
HAAB: rue de l'Alé 40 (tour).
TROESTER: avenue de Montchoisi 3.

De 18 h à 24 h.

ROSSIER: avenue du Léman 20.
A l'exception des pharmacies de service, les pharmacies sont fermées le jeudi après midi

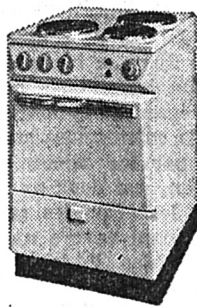
Médecin de garde

Pour Lausanne Prilly, Pully centrale téléphonique des médecins No 23 18 23.

C'est maintenant le moment pour une nouvelle cuisinière Therna:

8 différents modèles,
3 largeurs: 41,5, 55, 96,5 cm.
3 hauteurs: 80, 85, 90 cm
plaques Mégastat, grill infra-rouge, tournebroche et beaucoup d'autres accessoires,
Fr. 362.— à 1810.—.

therma



EN VENTE CHEZ LE SPÉCIALISTE:

Electricité
Henri Cavé
PLACE RIPONNE 5 LAUSANNE
TÉL. 22.53.18

Succursale de Bercher,

tél. 81 82 73

Reprise ancien modèle

IL N'EST PAS TROP TÔT POUR CHOISIR VOS CADEAUX DE NOËL

VOYEZ LE PLUS GRAND CHOIX DE

PETITS MEUBLES

BIBELOTS

ARTICLES PRATIQUES

EXPOSÉS DANS NOS VITRINES

RUE VERDAINE 10-12

PLACE DE BOURG-DE-FOUR 2 bis

Monnier-Meubles

Prêts rapides

● Pas de caution jusqu'à Fr. 10.000.—

● Pas de demande de renseignements à l'employeur ni au propriétaire.

● Conditions sérieuses.

X Veuillez nous envoyer ce coupon aujourd'hui encore. Vous trouverez un ami en la banque spécialisée depuis 50 ans.

Banque Procrédit

Fribourg, Tél. 037 / 26431

Nom

Prénom

Rue

Localité

CINÉMAS LAUSANNOIS

A. B. C. Tél. 22 85 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
Première vision
Parlé français - Couleurs
KALI-YUG,
DÉESSE DE LA VENGEANCE
Un nouveau et grandiose film d'action où le suspense est roi!
Lex Barker, Paul Guers, Claudine Auger, Senta Berger

Athénée Tél. 23 24 12
14.30, 17.00, 20.30 18 ans
Ce soir nocturne à 23.15
Première vision - En couleurs
Un tout nouveau film d'espionnage d'une classe à part
AVEC LA PEAU DES AUTRES
«Lino Ventura trouve là un de ses meilleurs rôles. Un très bon film à suspense à ne pas manquer.»

Atlantic Tél. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 12 ans
Ce soir nocturne à 23 h 15
Le sommet des aventures de Don Camillo avec Peppone
Fernandel et Gino Cervi
DON CAMILLO EN RUSSIE
... comme toujours pétri de piété et de malice!

Bel-Air Tél. 23 53 12
14.30, 17.00, 20.30 18 ans
Ce soir nocturne à 23 h. 15
Parlé français - Couleurs - Scope
Le meilleur film de Vadim
LE REPOS DU GUERRIER
avec Brigitte Bardot et Robert Hossein
Il a obtenu partout un triomphe fracassant!

Bourg Tél. 22 86 22
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans
Première vision
Une comédie anglaise satirique
BILLY LIAR (BILLY LE MENTEUR)
Magistralement créé par J. Schlesinger
Avec Julie Christie, la meilleure actrice britannique de l'année
Vers origin., sous-titres franç.-alle. Faveurs suspendues à 21.00

Capitol Tél. 22 51 32
14.30, 17.00, 20.30, 23.15 16 ans
Ce soir nocturne à 23 h 15
Première vision
LA BATAILLE DE LA VALLÉE DU DIABLE
Une intrigue surprenante...
Un western exceptionnel.
James Garner, Sidney Poitier, Bill Travers, Bibi Andersen - Couleurs Deluxe

Cineac Tél. 22 74 99
Permanent 14.00-23.00 7 ans
Un féérique voyage en
AFRIQUE DU SUD
Les merveilles d'un pays de rêve
Paradis des animaux sauvages
L'extraordinaire évolution de la partle la plus méridionale du continent noir

Colisée Tél. 32 51 25
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
En grande réédition
En cinémascope et couleurs
Le fameux superwestern bourré d'humour et d'action!
LE GRAND SAM
d'Henry Hathaway - Parlé français
John Wayne dans son meilleur rôle,
Stewart Granger, Capucine, E. Kovacs

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 18 ans
Ce soir nocturne à 23 h 15
Première vision
Parlé franç. - Technicolor - Techniscope
AGENT 333 PASSEPORT POUR L'ENFER
George Rivière, Barbara Simons,
Le maquis grisant des services secrets, ses pièges, ses balles!

Lido Tél. 23 21 44
14.00, 17.30, 20.45 16 ans
L'une des réalisations exceptionnelles de notre époque...
de David Lean - Sept Oscars
LAWRENCE D'ARABIE
3 h. 30 de spectacle éblouissant en panavision et technicolor - Parlé franç.
Places Fr. 4.—, 5.— et 6.—

Métropole Tél. 23 62 22
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Ce soir nocturne à 23 h 15
Première vision
90 minutes de suspense incroyable, mais véridique. Parlé français
L'ODYSSÉE DU T. 34
Un document unique de la dernière guerre mondiale. A vous de juger en venant voir ce film poignant!

Moderne Tél. 26 28 77
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
La sensation de la semaine du film technoslovaque organisée par la Cinémathèque suisse
JOË LA LIMONADE
Savoureuse parodie des westerns
Un public enthousiasmé! En couleurs

Montchoisi Tél. 26 05 87
15.00, 20.30 16 ans
Dimanche 14 h. 30, 20 h. 30
Schöne Film kommen wieder - Farbfilm
Ein Hauch von Zärtlichkeit schwebt über dem ganzen Geschehen, das auch durch seine musikalische Bedeutung eine faszinierende Stimmung schafft
ROMANZE IN VENEDIG
Ann Smyrner, Walter Reyner, W. Birgel

Palace Tél. 22 13 30
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans
Première vision
Une histoire légère, un peu cocasse et très divertissante
UNE VIERGE POUR LE PRINCE
Vittorio Gassmann, Verna Lisi, Philippe Leroy - Scope couleurs - Parlé français

Rex Tél. 25 43 51
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
Première vision
De nouveaux exploits au pays du mystère avec l'agent OSS 77
TONNERRE SUR PÉKIN
Robert Kent, Dominique Boschero, Roy Moore, Yoko Tani
Scope couleurs - Parlé français

ROMANDIE 23 47 64
14.15, 17.00, 20.30 12 ans
Ce soir nocturne à 23 15
Ecran géant, vistarama, en Todd AO 70 mm Technicolor
CES MERVEILLEUX FOUS VOLANTS DANS LEURS DROLES DE MACHINES
Jamais vous n'aurez tant ri! - Franç.

City-Pully Tél. 28 69 69
20.30 16 ans
Seulement 3 jours
D'après Agatha Christie - Vous découvrirez un squelette; n'appellez pas au secours, appelez
LADY DÉTECTIVE
... qui vous fera rire aux larmes!
Margareth Rutherford, Robert Morley

Corso-Renens Tél. 24 90 35
20.30 12 ans
Parlé français - Panavision - Couleurs
Une tantast que épopée dans la jungle tropicale
LES ROIS DU SOLEIL
Yul Brynner, George Chakiris, Shirley Anne Field
Jeudi, 20.30, sam et dim., 17.15:
IL CAPITANO DI FERRO (16 ans)

L'AIR DE LAUSANNE L'action-logement continue

En empoignant résolument le problème du logement, le Parti socialiste lausannois a frappé juste. La population de notre agglomération est tellement sensibilisée que même la « Nouvelle Revue » se croit obligée de titrer: Locataires, défendez-vous! Belle hypocrite électorale de nos radicaux, dont on connaît les responsabilités dans le secteur! Belle preuve surtout de l'efficacité de notre action: la « Nouvelle Revue » n'aurait pas réagi sans le succès de nos entreprises.

On attend désormais avec intérêt la réponse du conseiller d'Etat Debétaz à l'interpellation de Bernard Meizoz sur les facilités accordées à certaines gérances par l'Office fédéral du contrôle des prix. Le fait que des gérances aient aujourd'hui la possibilité de ne pas utiliser la formule officielle pour notifier les hausses est provocant. Ces mesures de dernière heure jettent le trouble parmi le public. Nous avons vigoureusement réagi. Nous serons sans doute suivis par la « Nouvelle Revue », si ce n'est par le Conseil d'Etat, pour que ces dépenses soient rapportées.

Comme vous le savez, notre action logement a consisté d'abord par l'envoi aux 50 000 ménages lausannois d'un numéro spécial de « Coup d'Œil ». Favorablement accueilli, il a rendu et rend de grands services à ceux qui doivent y voir clair quant aux conséquences de l'entrée en vigueur du régime de la surveillance. Nous y avons inclus un bulletin d'adhésion qui nous permet maintenant d'enregistrer un afflux sans précédent de nouveaux membres.

Notre action s'est poursuivie par le succès de notre conférence publique et elle continue par l'ouverture de notre bureau de renseignements. Avec leur compétence et leur gentillesse coutumière, Arthur Maret et des camarades de la Commission du logement reçoivent le public, le samedi de 10 h. à 12 h., à la salle N° 7 de la Maison du Peuple. Devant l'afflux des personnes intéressées, le comité a décidé de prévoir des « suppléments ». C'est ainsi que le bureau sera ouvert, en plus des heures habituelles, les lundis 12 et 19 décembre, de 18 h. à 20 h., à la salle N° 1 de la Maison du Peuple.

Notre camarade Jacques Morier-Genoud, avocat, a accepté de fonctionner ces deux lundis pour décharger la commission. En conséquence, la rencontre entre le comité et les aînés de la section est reportée à une date ultérieure.

Que chacun note ces heures d'ouverture supplémentaires et en informe ses amis et connaissances. Nous devons être sans ignorance et sans crainte devant le nouveau régime.

CHRISTIAN OGAY.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Entretiens franco-soviétiques: Peu de neuf

A l'issue des entretiens de Gaulle—Kossyguine, une déclaration commune a été publiée à Paris. Celle-ci déclare qu'une étape importante a été franchie dans les relations franco-soviétiques. Outre un certain nombre d'identités de vues constatées sur les grands problèmes européens et mondiaux (détente, relations européennes, désarmement, guerre du Vietnam, ONU, aide au tiers monde, etc.), la déclaration contient quelques points concrets d'accords, qui sont les suivants: élaboration conjointe de plans de coopération à long terme dans les domaines du commerce de l'économie, de la science et de la technique; créa-

tion d'une chambre de commerce mixte; mise en service de la liaison téléphonique directe Ellysée—Kremlin; développement de l'enseignement du français en URSS et du russe en France; accroissement des liaisons aériennes; consultations en vue de la conclusion d'un accord maritime. Quant au reste, les entretiens n'ont porté que sur des confirmations d'accords conclus lors de la visite du général de Gaulle à Moscou. D'autre part, la date des visites de MM. Brejnev et Podgorny en France sera fixée ultérieurement, ainsi que celle de la visite de M. Pompidou en URSS.

Dallas: Les étranges à côté d'un crime

Jack Ruby, le meurtrier d'Oswald, assassin présumé du président Kennedy est dans un état grave et a été transporté vendredi soir à l'Hôpital de Parkland à Dallas, atteint d'une pneumonie.

«Il est mourant» a déclaré sa sœur. Les médecins de l'hôpital qui confirment la gravité de l'état de Ruby ajoutent cependant qu'il n'a pas de fièvre. Le Dr John Callahan, adjoint au médecin de la prison de Dallas où Ruby est incarcéré a exprimé sa surprise en apprenant son hospitalisation. «Je l'ai examiné ce matin à dix heures et son rhume semblait diminuer,

a-t-il déclaré, je pensais qu'il allait mieux. J'ai été surpris d'apprendre qu'il avait été envoyé à l'hôpital».

Le meurtrier de Lee Oswald souffrait d'un rhume depuis environ deux semaines. C'est sur l'ordre du shérif Bill Decker et sur les conseils du Dr J. M. Pickard, chef des services de santé du comté de Dallas, que Ruby a été hospitalisé.

L'Hôpital Parkland de Dallas est celui où le président Kennedy et Oswald avaient été transportés et où ils sont morts. Ruby a été placé dans une chambre isolée et sous «sécurité maximum», a précisé le shérif.

LES VALETS DU CAPITAL

Le gouvernement Smith étudierait actuellement la participation de volontaires rhodésiens à une «opération éléphant», organisée par Moïse Tshombé, en vue d'une intervention militaire au Katanga, apprend-on de source proche de la sûreté nationale congolaise. La Rhodésie aurait également donné son accord à Tshombé

pour que les «forces d'intervention» de celui-ci achèvent leur instruction sur son territoire, ajoute-t-on de même source.

La sûreté congolaise serait en possession d'une lettre dans ce sens datée du 5 novembre dernier, à l'entête du ministère rhodésien de l'information.

EN QUELQUES LIGNES...

● GRENOBLE. — Une triple collision entre deux voitures puis un camion-citerne qui ont pris feu, a fait trois morts et trois blessés vendredi près de Grenoble.

● NOTTINGHAM. — Le pirate du rail Ronald Edwards dit le «Casseur» arrêté il y a trois mois pour sa participation en 1963 à l'attaque du train postal Glasgow—Londres, a été condamné à 15 ans de prison par les assises de Nottingham.

● PÉKIN. — La Chine est hostile à une pause dans le bombardement du Vietnam comme prélude à des négociations de paix, a indiqué l'agence «Chine nouvelle», dans une violente attaque contre l'URSS.

● PARIS. — Leroy-Finville a été confronté vendredi avec Lopez, principal accusé dans l'affaire Ben Barka. Il s'agissait notamment de savoir si Lopez a dit la vérité lorsque, à l'audience du 30 novembre, il a affirmé avoir obéi à des instructions données par son chef Leroy-Finville pour déclarer aux

enquêteurs que Dlimi, s'était rendu à Fontenay-le-Vicomte chez Boucheseiche.

● ATHÈNES. — Un porte-parole du Ministère grec de la marine marchande a déclaré, vendredi soir, à Athènes, que tout espoir de trouver d'autres rescapés de l'«Herklion» devaient être abandonné. Le nombre des survivants s'élève, maintenant, à 47, un disparu qu'on croyait mort ayant été retrouvé. Selon les derniers rapports officiels, la catastrophe a fait 236 victimes.

● NEW YORK. — Le secrétaire général des Nations Unies a publié, vendredi, une déclaration signée par les chefs d'Etat de douze pays en faveur du contrôle des naissances. Commentant cette déclaration, faite à l'occasion de la journée annuelle des droits de l'homme, célébrée le 10 décembre, U Thant a affirmé: «Au stade de l'histoire humaine, nous devons accorder une place importante au droit des parents de décider du nombre de leurs enfants.»

Cela s'est passé dans notre pays

SION: Cambriolage. — Les grands magasins de la Porte Neuve au centre commercial de Sion ont été cambriolés vendredi par des inconnus. Ceux-ci forcèrent l'entrée de l'immeuble en brisant des barreaux puis s'emparèrent de diverses marchandises dont le total dépasse les 15 000 fr. On a perdu leurs traces.

GENÈVE: Important détournement d'une caissière. — Une caissière âgée d'une trentaine d'années, travaillant dans un magasin à succursales multiples a été arrêtée vendredi. Elle a commis d'importants détournements au préjudice de cette entreprise. Elle a avoué avoir depuis trois ans dérobé une somme totale de 20 000 fr., mais selon la direction le montant des sommes volées serait plusieurs fois supérieur à ce que la caissière indique. Son mari, un magasinier travaillant dans la même entreprise, était au courant de ces agissements coupables. Aussi a-t-il également été arrêté, inculpé qu'il est de recel.

GENÈVE: Deux bandits arrêtés sur l'autoroute. — Dans la nuit de jeudi à vendredi un industriel étranger était attaqué par deux individus au moment où il descendait de sa voiture pour regagner son hôtel à la place Cornavin. La victime de cette agression s'étant énergiquement défendue, les agresseurs pri-

rent la fuite à bord d'une auto portant plaques vaudoises. L'industriel avait eu le temps de relever le numéro et avertit aussitôt la police. Moins d'une demi-heure après, les deux bandits étaient arrêtés sur l'autoroute près de Lausanne où un barrage avait été établi par la police. Dans la voiture de ces voyous, a été trouvé un pistolet chargé ainsi que des chargeurs.

OLTEN: Condamnation d'un jeune assassin. — Le Tribunal des mineurs d'Oltén a condamné à 10 ans de réclusion sous déduction de la prévention depuis le 26 septembre 1965 et à deux ans de privation des droits civiques l'apprenti de banque Heinz Meier, 19 ans, d'Obergosgen (SO), qui le 16 septembre 1965 avait tué de quatre coups de couteau le jeune chauffeur de taxi Hans Helmut Liedtke, 19 ans, à Hanovre (Allemagne). Le 4 août 1965, six jours après avoir célébré ses 18 ans, Heinz Meier qui faisait un apprentissage de banque, prit le train pour Hambourg dans l'intention, comme il le disait, de mener une autre vie dans une grande ville. Un mois auparavant il avait déjà dérobé 100 marks dans la banque où il était en apprentissage. Ce vol, commis avant ses 18 ans, est la raison pour laquelle il a comparu devant le Tribunal des mineurs d'Oltén, lequel était en même temps compétent pour juger le cas d'assassinat.

LE BILLET DE JULES HUBERT-DROZ
L'imbroglieo rhodésien

La Grande-Bretagne à bout de patience à l'égard de sa colonie rhodésienne, a fait appel aux Nations Unies pour prendre des sanctions obligatoires contre le gouvernement rebelle de Rhodésie. Les Nations Unies risquent fort de se trouver dans le même embarras que la Grande-Bretagne.

La situation est en effet compliquée. Une colonie britannique proclame unilatéralement son indépendance, donc accomplit en s'appuyant sur ses propres forces, un acte de décolonisation. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire coloniale de l'Empire britannique que des colons blancs proclament leur indépendance et sont accusés de rébellion. En 1774, les Etats-Unis, alors colonie anglaise engagèrent la lutte contre le régime colonial pour l'indépendance, et en 1775 le roi d'Angleterre Georges III déclarait la guerre aux rebelles du nouveau continent. Il ne s'agissait pas d'un conflit avec les Indiens soulevés contre le colonialisme, mais d'une guerre d'indépendance des colons blancs, contre la métropole britannique dans le but de continuer à coloniser le pays en exploitant le travail d'esclaves noirs importés d'Afrique.

L'indépendance de l'Afrique du Sud fut aussi un acte de décolonisation opéré par les Blancs hollandais et anglais dans le but de continuer à exploiter et à dominer la majorité noire.

Cette «décolonisation» blanche juridique à l'égard de la métropole, pour maintenir la colonisation raciale réelle des Noirs par les Blancs dans l'ancienne colonie est donc un fait historique dont les séquelles raciales posent aujourd'hui encore un problème aussi bien dans l'Afrique du Sud qu'aux Etats-Unis.

Je comprends parfaitement l'hésitation du Gouvernement britannique à intervenir militairement dans une colonie qui proclame son indépendance, pour y rétablir la souveraineté du

Gouvernement britannique. C'est certainement une des plus incompréhensibles contradictions de l'Organisation de l'unité africaine, que de réclamer de la métropole colonialiste une intervention armée contre l'indépendance, parce que cette indépendance ne s'est pas opérée dans les formes voulues par le gouvernement de Londres et les Etats africains.

Le gouvernement Wilson s'est refusé à reconnaître une indépendance qui n'aurait ni la décolonisation intérieure, ni la promotion politique et sociale de la majorité noire. Il prit des sanctions économiques sans grande efficacité parce que la Rhodésie est ravitaillée par ses voisins eux-mêmes en lutte contre l'accession des Noirs à l'indépendance: l'Afrique du Sud et la colonie portugaise du Mozambique. Seule la Zambie (ancienne Rhodésie du Nord), avec un régime noir pourrait colla'orer aux sanctions, mais elle en est empêchée par le fait qu'elle ne possède pas de débouché sur la mer et qu'elle dépend de la Rhodésie pour son ravitaillement et pour le transit de son cuivre, — la principale ressource du pays — vers les ports du Mozambique sur l'océan Indien.

La patience du gouvernement Wilson, ses tentatives de ramener la Rhodésie à sa Constitution de 1961, qui prévoyait la promotion graduelle des Noirs à l'indépendance, comptait certainement avec une action de la population noire contre le gouvernement de Ian Smith. Mais les noirs, à part quelques grèves et manifestations locales vite réprimées, sont restés passifs. Leurs chefs sont emprisonnés et surtout profondément divisés. La tentative de la dernière conférence de l'Organisation de l'unité africaine de réconcilier les fractions noires hostiles pour une action commune a échoué.

Sur ces groupes rivaux, il y a certainement l'influence des néo-colonialistes américains, chinois et russes qui

guettent l'exploitation des mines de chrome du pays. La division des chefs noirs ne laisse malheureusement pas beaucoup d'espoir de voir s'organiser un mouvement anticolonialiste de la grosse majorité noire de Rhodésie encore enfermé dans le cloisonnement tribal.

L'expérience des Etats libres de l'Afrique noire avec leurs luttes personnelles, leurs coups d'Etat militaires, leurs assassinats, leurs guerres civiles, n'est certes pas engageante, surtout si les groupes de Noirs sont déjà divisés et hostiles avant même d'avoir conquis l'indépendance.

C'est pourquoi, je comprends que Wilson et son parti ne s'engagent pas dans une guerre coloniale, du reste stratégiquement fort difficile puisque aucun des voisins de la Rhodésie possédant des débouchés sur la mer n'autoriserait le débarquement et le transit d'armées britanniques pour attaquer la Rhodésie et qu'une guerre coloniale, d'après l'expérience des Etats-Unis au Vietnam et de la France en Algérie, ruinerait la Grande-Bretagne, en faveur de l'indépendance des Noirs de Rhodésie qui n'ont pas jusqu'ici manifesté beaucoup d'énergie pour conquérir leur liberté.

Les Nations Unies, saisies de la question pourront-elles faire mieux que le gouvernement Wilson? En paroles et en déclarations certes! Mais en actions? Déjà, l'Afrique du Sud a déclaré qu'elle n'appliquerait pas les sanctions économiques obligatoires, le Portugal ne les appliquera pas davantage. Les Etats noirs d'Afrique retrouveront-ils leur unité pour mettre sur pied une force militaire afin de libérer leurs frères de couleur de Rhodésie? Ils me paraissent trop occupés à se battre entre eux pour le faire. Il est difficile de libérer un peuple qui n'engage pas lui-même la lutte pour sa libération.

JULES HUBERT-DROZ.

CHRONIQUE DES TRIBUNAUX

DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES MÉDECINS

En conversation privée, le juriste s'entend couramment poser les mêmes questions qui semblent préoccuper spécialement la conscience des peuples: le comportement de l'avocat qui doit plaider la libération d'un client dont il connaîtrait la culpabilité; sa responsabilité en cas d'erreur de procédure; la responsabilité civile d'un médecin, d'une infirmière, ou d'un qidam à l'égard d'un malade ou d'un infirm, etc.

Un récent arrêt nous permet de revoir la responsabilité médicale. Un homme souffrant du ventre a consulté son médecin de famille qui l'a ausculté, procédé à des analyses, diagnostiqué une grippe intestinale et injecté des antibiotiques. Un médecin remplaçant a prescrit une purge qui a semblé apporter une amélioration. Après trois semaines de traitement d'une rechute, le médecin de famille a ordonné un transfert à l'hôpital, où le chirurgien-chef de clinique a jugé le cas désespéré. Le patient est presque aussitôt décédé, comme l'autopsie l'a prouvé, d'une péritonite provoquée par la gangrène d'un appendice caecal perforé, cela sans qu'il y ait trace de grippe.

Les survivants ont traîné les deux premiers médecins devant les tribunaux civils pour obtenir diverses indemnités totalisant environ 150 000 francs. En première instance, la demande a été admise pour environ 70 000 francs contre le seul médecin de famille. Sur recours des deux parties, le tribunal

cantonale a réduit les indemnités à environ 40 000 francs. Les deux parties ont déferé la cause au Tribunal fédéral qui a considéré ce qui suit.

Le mandataire est responsable envers le mandant de la bonne et fidèle exécution du mandat (art. 398, al. 2, du Code des obligations CO). Lorsque le créancier ne peut obtenir l'exécution de l'obligation ou ne peut l'obtenir qu'imparfaitement, le débiteur est tenu de réparer le dommage en résultant, à moins qu'il ne prouve qu'aucune faute ne lui est imputable (art. 97, al. 1, CO). Le fait qu'un diagnostic se révèle ultérieurement erroné n'implique pas fatalement l'existence d'une faute du médecin mandataire, sans compter que la preuve négative d'une faute est toujours difficile à produire. En acceptant un patient, le médecin s'oblige à le traiter avec soin, mais non à être infaillible. Il devra donc prouver son application, et non l'absence d'une faute. Au surplus, le mandat donné au médecin par un patient s'éteint avec son décès (art. 405, al. 1, CO). Les survivants ne peuvent donc pas invoquer l'inexécution d'un mandat, mais un éventuel acte illicite qu'il leur appartient de prouver, et dont la réparation comporte des dommages-intérêts pour perte de soutien (art. 45, al. 3, CO) et pour tort moral (art. 47, CO). Le médecin est seulement tenu de prêter son concours au constat des circonstances.

Certes, le médecin est tenu de soigner son patient avec toute l'applica-

tion possible selon les règles de l'art en tenant compte de l'évolution des sciences. Il est responsable de toute négligence de toute témérité, et de toute erreur d'exécution. Il ne répond pas d'erreurs dues à une particularité de chaque individu. Il ne répond d'une faute de diagnostic que si tout autre médecin compétent et consciencieux aurait pu former le diagnostic juste, ou encore s'il a procédé avec légèreté sans utiliser les procédés connus. Il peut avoir à répondre d'avoir persisté dans un diagnostic malgré la survenance de nouveaux symptômes, ou de n'avoir pas ordonné un transfert à l'hôpital pour observation ou traitement. Si le patient refuse un tel transfert, il ne décharge son médecin que si celui-ci lui a expliqué les dangers auxquels il s'expose.

En l'espèce, il régnait à l'époque une épidémie de grippe intestinale. Des symptômes permettant de craindre une péritonite ne se sont révélés qu'après une semaine. C'est alors qu'il eût fallu ordonner l'hospitalisation. L'apparente rechute de grippe était forcément suspecte et exigeait au moins, même à domicile, une analyse du sang et la révision du diagnostic, et cela même si rien ne permettait de soupçonner une appendicite, puisque l'appendice caecal se trouvait derrière le gros intestin. Une hospitalisation plus rapide aurait normalement pu sauver le patient.

Pour ces motifs, le Tribunal fédéral a rejeté le recours du médecin; d'autre part, estimant que l'appréciation cantonale du dommage était trop restrictive, il a partiellement admis le recours des survivants en leur adjugeant des indemnités totalisant 45 000 francs, ainsi que le remboursement des frais de procédure. Le médecin était vraisemblablement assuré et, si son assureur estime sa faute grave, il devra s'expliquer avec lui.

Cet arrêt à cela de particulier qu'il a embrassé le problème de la responsabilité civile du médecin dans son ensemble, et qu'il est utile pour expliquer les tenants et aboutissants des prétentions du peuple des malades et des survivants auquel nous appartenons tous tôt ou tard.

CH.-O. ROTH, av.
Tiré de «Service public» N° 45, du 11 novembre 1966.

Au Conseil de sécurité: La Rhodésie

Le Conseil de sécurité a repris vendredi son débat sur la Rhodésie.

Le premier orateur a été le ministre zambien des Affaires étrangères, qui a déclaré qu'il ne pouvait accepter le système de sanctions présenté par la Grande-Bretagne tant qu'il ne s'étendrait pas à toutes les exportations et importations de la Rhodésie, y compris un embargo pétrolier.

Enfin, il a déclaré que son gouvernement restait partisan d'une intervention militaire de la Grande-Bretagne en Rhodésie. «Faute d'une telle solution militaire, a-t-il dit en conclu-

sion, tout concourt à indiquer que le gouvernement Wilson agit en collusion avec Smith.

M. Jose Maria Ruda (Argentine) a annoncé qu'il appuyerait la résolution britannique et l'introduction d'une clause relative à l'embargo sur le pétrole. Il est temps, a-t-il dit, de rendre obligatoires pour tous les membres à l'ONU les mesures déjà recommandées par les Nations Unies. Il convient cependant d'agir avec prudence, et le Conseil de sécurité ne peut imposer à quelque pays de recourir à la force contre son gré.